

Concertation d'aménagement

Nos bords de Seine se transforment

logements

activités

environnement...

équipements publics

mobilité



Informez-vous et participez !

bordsdeseine-saint-fargeau-ponthierry.fr

Le réaménagement des bords de Seine : l'aboutissement d'un projet majeur pour la ville !



L'objectif de mettre fin aux friches industrielles est affirmé depuis plusieurs années. Mais l'engagement depuis 2019 d'implanter 805 logements sur une seule partie du site amène la nouvelle municipalité à faire évoluer le projet initial avec 3 orientations :

- Limiter le nombre de logements aux 805 déjà engagés,
- Associer la population à l'aménagement,
- Réintroduire la nature absente de ce secteur depuis le début du XX^e siècle.

Aux origines du projet : un site emblématique délaissé

1973-2006

L'implantation au début du XX^e siècle d'entreprises industrielles majeures en bords de Seine a façonné durablement Saint-Fargeau-Ponthierry, sur le plan économique, démographique, urbain, politique ou social. La crise de 1973 a cependant entraîné le déclin du site, avec la fermeture définitive en 1982 de l'usine Leroy, suivie d'une 2^e phase de désindustrialisation autour des années 2000 avec notamment la délocalisation d'Henkel. Ceci laisse désormais place à l'une des plus emblématiques friches industrielles de la Seine-et-Marne.



2006-2014

La municipalité décide de ne pas laisser ce site en friche et confie à l'EPFIF le portage financier des terrains à acquérir en vue de leur transformation. Après avoir finalisé toutes les études nécessaires pour lancer un appel à projet, le conseil municipal du 13 décembre 2013 retient un groupement de promoteurs devant proposer avant l'été 2014 un projet reprenant les orientations souhaitées.

2014-2020

Une nouvelle municipalité est élue, annule les démarches en cours et fin 2017 décide de refaire toutes les études et ce en s'appuyant sur la communauté d'agglomération Melunaise et sur la société d'aménagement du Département. Au conseil municipal du 24 juin 2019 est annoncée une projection à terme de 1500 logements. La 1^{re} phase du projet est présentée à la population le 23 juillet 2019. Elle précède la promesse de vente pour 805 logements, signée devant notaire le 13 mars 2020, avec 4 promoteurs que la municipalité a choisis.

2021, une nouvelle vision portée par la ville : ouverte et durable !

Héritant de ce programme d'envergure, la nouvelle équipe municipale souhaite faire évoluer l'aménagement du futur quartier des bords de Seine en concertation avec les habitants, **en privilégiant une réflexion portant sur l'ensemble du site** de manière à :

- Re-naturaliser les abords de la Seine,
- Contenir le programme de logements à 805,
- Assurer une complémentarité entre logements, emplois et équipements,
- Organiser la desserte en prenant en compte la diversité des modes de déplacement.



Des bords de Seine pour tous!



L'évolution du projet de réaménagement des « Bords de Seine » vise à la réappropriation des bords de la Seine par les Féréopontains dans la contrainte des 805 logements engagés : piétonnisation, aménagement de voies cyclables sécurisées, désartificialisation des sols et végétalisation du site. Il envisage en outre la mise en place de nouveaux services publics de proximité ; école, un pôle culturel autour des 26 couleurs (médiathèque, conservatoire) et l'extension de la gare.

Les nouveaux bords de Seine en 6 points clés

Le projet prévoit :

- Une nouvelle répartition des 805 logements :
 - 600 sur la partie Est
 - 200 sur la partie Ouest,
- La mise en valeur du centre culturel par un espace public s'articulant entre les 26 couleurs et la Seine,
- La création de services de proximité,
- Le désenclavement du site par une nouvelle organisation des mobilités,
- L'intégration d'éléments naturels dans ce nouveau quartier,
- La préservation du patrimoine remarquable.

Des bénéfices pour la population et le territoire

Des bénéfices concrets en termes :



- **D'attractivité du territoire** en faisant d'une friche industrielle un quartier valorisant pour l'ensemble de la ville,



- **D'environnement** en transformant, d'une part, une ruine et des gravats en quartier esthétiquement attractif et d'autre part en ouvrant la ville sur des espaces naturels,



- **De développement économique** en revitalisant ce quartier qui depuis 40 ans perd de sa fonctionnalité économique,



- **D'activités et de loisirs** en intégrant des équipements publics qui permettront à l'ensemble des Féréopontains d'y trouver de bonnes conditions pour pratiquer leurs activités sportives, de loisirs et culturelles.





805
logements
construits



420
emplois
créés



3 000 m²
d'équipements
publics

Des atouts à valoriser

- La proximité avec le centre-ville
- La Seine et le bois de Sainte Assise comme voisins
- L'espace culturel des 26 couleurs
- L'architecture patrimoniale
- La base nautique et de loisirs
- La desserte du RER
- Un territoire intégré au Parc Naturel Régional du Gâtinais



« L'enjeu du remplacement des friches des bords de Seine par un quartier cohérent où il fait bon vivre est un dossier majeur pour notre commune. Il s'agit pour nous de transformer ce qui est devenu une verrue en véritable atout. »

Séverine FELIX-BORON,
Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry

« Ce projet s'inscrit dans l'ambition de notre Agglomération de valoriser les bords de Seine avec l'exemplarité de renouvellement d'une friche en un nouveau quartier accueillant de l'emploi, de l'habitat, des équipements. Il vient renforcer une polarité essentielle pour le développement équilibré du territoire. »

Louis VOGEL, Président de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine

Les étapes clés du projet

La nouvelle équipe, dirigée par Séverine Felix Boron, reprend un dossier qu'il convient de questionner en profondeur.

Le 1^{er} ministre Jean Castex valide cette nouvelle approche et vient en personne à Saint-Fargeau-Ponthierry pour annoncer une aide de l'État de 3,5 millions d'euros. L'aide de la Région s'élevant quant à elle à 700 000 €.

Juillet
2020

Juillet
2020 -
Avril
2021

Lundi 17
Mai 2021

Juin
2021

Une nouvelle approche est étudiée par la nouvelle équipe municipale qui parvient à faire évoluer le projet.

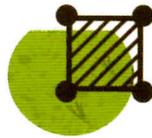
La ville annonce le lancement d'une grande concertation locale afin d'associer les habitants à l'aménagement du futur quartier.

« Seine » du projet

, Saint-Fargeau-Ponthierry



620 m²
de commerces
et services



78 000 m²
de surface
de plancher



13 000 m²
re-naturalisés
ou végétalisés



Le budget du projet

• Montant total des dépenses : **31 144 000 €**

• Dépenses

Travaux

12 285 000 €

Études et frais divers

2 896 000 €

Acquisition foncière

15 963 000 €

• Recettes

Vente des droits à construire : **20 772 000 €**

Les acteurs du projet à ce jour

- **Commune Saint-Fargeau-Ponthierry :**
maître d'ouvrage
- **Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement :**
futur concessionnaire
- **Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine :**
partenaire

Melun Val de Seine Aménagement : son rôle

**MELUN VAL DE SEINE
AMÉNAGEMENT**
Société Publique Locale

La Société Publique locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement a été créée en 2013, de la volonté de ses collectivités actionnaires d'aménager le territoire pour le rendre plus attractif. La SPL œuvre au déploiement des projets d'aménagement, de renouvellement urbain et de construction, confiés par les collectivités. Elle a pour principale mission d'embellir le cadre de vie des habitants et de réaliser de nouveaux équipements publics qui permettront de favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire.

La concertation

Vous associer à la réflexion



À travers cette concertation, la municipalité souhaite donner la parole aux habitants pour améliorer le projet de réaménagement des bords de Seine.

La concertation pour quoi ?

L'objectif de la concertation est de définir un projet en lien avec les habitants sur l'aménagement du futur quartier des bords de Seine.

La concertation entend ainsi :

- 1 • Vous informer sur les enjeux et le contenu du projet
- 2 • Vous écouter pour co-définir la version finale du projet
- 3 • Tirer le bilan

Une concertation sur quoi ?

Si le projet, comprend certains invariants parmi lesquels figurent la création de 805 logements et le développement d'activités économiques et d'emplois, le devenir du site reste néanmoins largement ouvert.

La concertation sera ainsi l'occasion d'aborder différents aspects du projet d'aménagement.

« De telles évolutions de notre ville ne peuvent se faire sans veiller à ce que les habitants puissent y prendre un rôle actif. La démocratie participative qui est une de nos priorités en termes de méthode et d'objectif trouve ici toute son expression. »

Alexandrine FARHI, conseillère municipale

Les sujets structurants :

- Les 805 logements dont 600 sur la partie Est
- Le respect du nombre de stationnement prévu par la loi
- La naturalisation des berges de la Seine et de ses abords
- La réalisation d'équipements publics dans les bâtiments patrimoniaux
- La création d'un groupe scolaire
- Le déplacement de la rue du 11 novembre à l'intérieur de l'opération
- La priorité aux liaisons douces et transports collectifs (trains, bus...)
- L'ouverture de la Gare côté bords de Seine
- Le maintien et le déploiement d'une entreprise existante sur le site

Les sujets en débat :

- Quelle vocation et typologie des logements à satisfaire ?
- Quels aspects des constructions et des aménagements urbains ?
- Quels sont les équipements de proximité à prioriser ?
- Quelle vocation pour le passage existant sous voie ferrée ?
- Quels aménagements pour fluidifier, limiter, organiser les mobilités ?
- Quelles mesures environnementales prioriser sur le site ?
- Quelles dispositions mettre en œuvre pour engager le quartier dans la transition écologique ?
- Quels aménagements instituer pour créer de la convivialité ?
- Quels éléments patrimoniaux conserver ?
- Quelle vocation nouvelle au pavillon « Cooper » dite « l'Affolante » ?
- Quelles activités commerciales ou de services favoriser ou au contraire limiter ?



Informez-vous et exprimez-vous

Le réaménagement des bords de Seine est actuellement engagé de façon participative. Plusieurs modalités de concertation permettront au public de s'informer, de donner son avis et de formuler des propositions sur les thématiques en débat.



Les outils à votre disposition

Le calendrier des réunions publiques

Trois réunions publiques seront organisées dont une sous la forme d'une balade urbaine.

Lundi 18 octobre 2021 à 20h	Samedi 13 novembre 2021 à 10h	Mercredi 24 novembre 2021 à 19h 30
à la salle Friesé aux 26 Couleurs Réunion publique	sur le site du projet Balade participative	à la salle Friesé aux 26 Couleurs Atelier participatif



Un site internet dédié

Pour partager vos contributions, rendez-vous sur le site internet bordsdeseine-saint-fargeau-ponthierry.fr

✂
Le quartier des Bords de Seine se transforme!

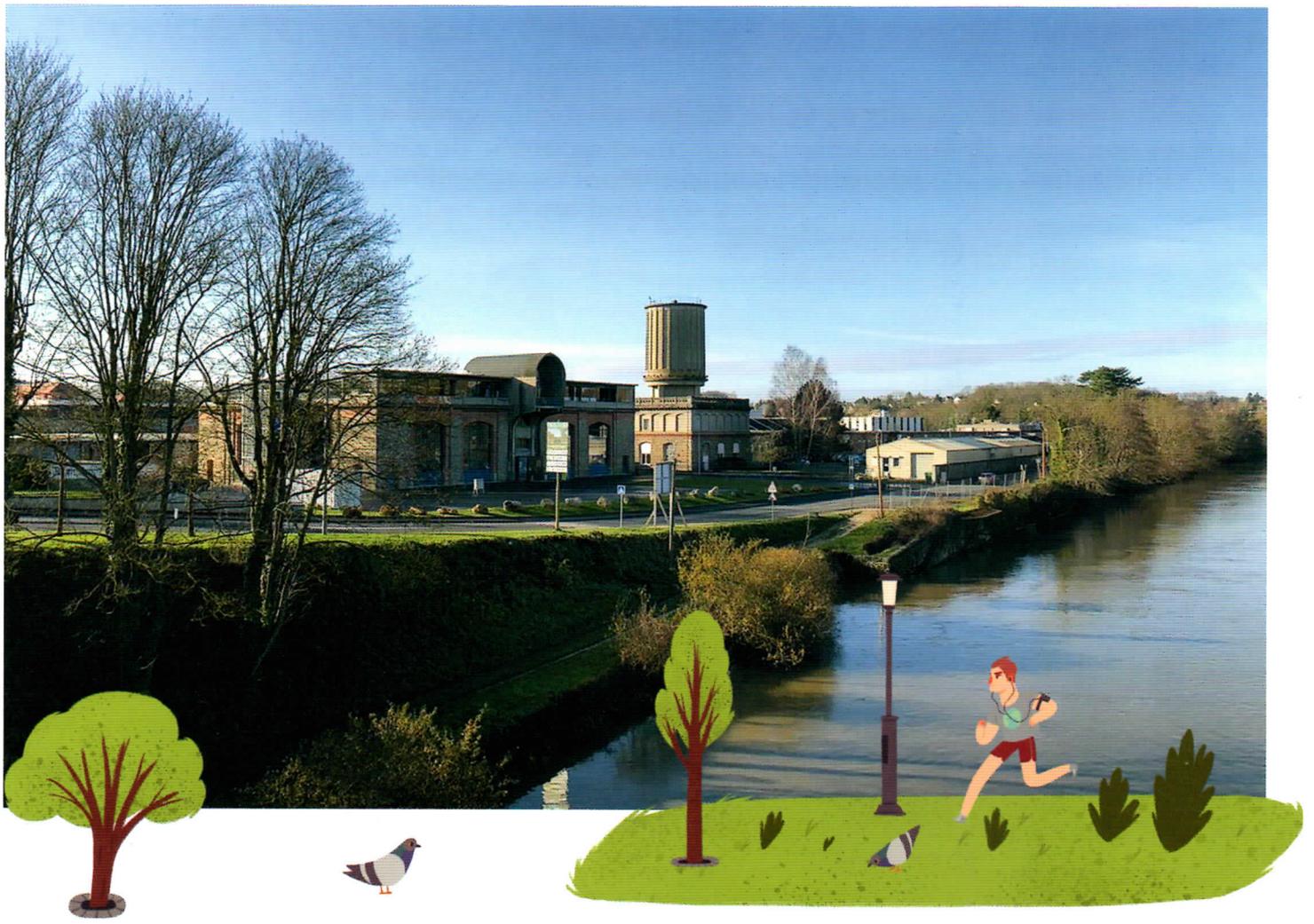
Donnez votre avis :

Une question ?

Une contribution ?

Une remarque ?





www.saint-fargeau-ponthierry.fr

www.bordsdeseine-saint-fargeau-ponthierry.fr



Concertation d'aménagement



Nos bords de Seine se transforment

logements activités environnement...
équipements publics mobilité



Mairie
185 av. de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry



MELUN VAL DE SEINE
AMÉNAGEMENT
Société Publique Locale